



AVIS D'IMPÔT 2017

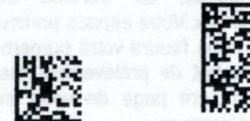
TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

TRES. BAGNERES-DE-BIGORRE-CAMP
32 AV GERUZET BP 129
65201 BAGNERES DE BIGORRE CEDEX



MME BERLAND MARIE CLAUDE
62 CAMI DETH CASTERIOU
65200 ORIGNAC

Vos références

Numéro fiscal : 19 90 039 210 299 C
Référence de l'avis : 17 65 4116131 75
Numéro de contrat de prélèvement : M3 65 0023974 82
RUM* : FR46ZZZ005002M365002397482
Numéro de propriétaire : 338 B00111 D

Débiteur(s) légal(aux) :
PROPRIETAIRE 4101 MBMR4X
MME BERLAND MARIE CLAUDE YVETTE

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 08/09/2017
Date de mise en recouvrement : 31/08/2017

* Référence Unique de Mandat

Votre situation

MONTANT RESTANT À PRÉLEVER 123,00 €

Détail du montant restant à prélever

Montant de vos taxes foncières 499,00€

Acomptes mensuels versés 376,00 €

Compte à débiter :
FR76 1690 6010 1017 6139 0003 037
MME BERLAND MARIE CLAUDE
CRCA BAGNERES BIGORRE

Prochaines échéances 2017
Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de
paiement fixée au 16/10/2017

15 SEPTEMBRE 2017	47,00 €
16 OCTOBRE 2017	47,00 €
15 NOVEMBRE 2017	29,00 €

AVIS D'ÉCHÉANCES 2018

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2018 au titre des taxes foncières seront les suivants :

15 JANVIER 2018	49,00 €	15 JUIN 2018	49,00 €
15 FEVRIER 2018	49,00 €	16 JUILLET 2018	49,00 €
15 MARS 2018	49,00 €	16 AOUT 2018	49,00 €
16 AVRIL 2018	49,00 €	17 SEPTEMBRE 2018	49,00 €
15 MAI 2018	49,00 €	15 OCTOBRE 2018	49,00 €

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et **poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.**
- ⇒ **Par courriel** : **Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr**
- ⇒ **Par téléphone** : Votre centre prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
 0 810 012 011 * - courrier : CENTRE PRÉLÈVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3
 Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impots (0810 46 76 87)*.
 Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)
 Pour obtenir des réponses plus détaillées :
- Sur le paiement de votre impôt :
 TRES. BAGNERES-DE-BIGORRE-CAMP
 32 AV GERUZET BP 129 65201 BAGNERES DE BIGORRE CEDEX
 Tél : 05 62 95 02 85
 - Sur le montant de votre impôt :
 SDIF HAUTES PYRENEES CELL 1 BRD DU MARECHAL JUIN
 65023 TARBES CEDEX 09
 Tél : 05 62 44 40 59



*(Service 0,06 €/min + prix appel)

Département : 65 HAUTES-PYRENEES

Commune : 338 A ORIGNAC

TF 2017		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2016	8,53 %	%	1,95 %	24,69 %	%	8,92 %	%	
	Taux 2017	8,80 %	%	2,80 %	24,69 %	%	9,80 %	%	
	Adresse	62 CAMI DETH CASTERIOU							
	Base ①	1027		1027	1027		1027		
	Cotisation	90		29	254		101		474
	Cotisation lissée ②								
	Adresse								
	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
Propriétés non bâties	Cotisations 2016	87		20	253		91		
	2017	90		29	254		101		
	Cotisation totale ③	90		29	254		101		474
	Variation ④	+3,45 %	%	+45,00 %	+0,40 %	%	+10,99 %	%	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2016	42,10 %	%	2,71 %	67,60 %	%	27,60 %	%		
Taux 2017	43,42 %	%	2,86 %	67,60 %	%	27,50 %	%		
Bases terres non agricoles									
Bases terres agricoles	8		8			10			
Cotisations 2016	3					3			
2017	3		0			3		6	
Variation	0 %	%	%	%	%	0 %	%		
Dégrèvement jeunes agriculteurs				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles commune	Majoration base terrains constructibles intercommunalité	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base « État »									
Base « Collectivité »									
La base communale des terres agricoles exonérée est de 2 €					Frais de gestion de la fiscalité directe locale			19	
Références administratives : 650 50 021 005 338 338 A T					Dégrèvement « Habitation principale »				
					Dégrèvement JA « État »				
					Dégrèvement JA « Collectivité »				
					Montant de votre impôt :			499	